



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 10 mai 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, vice-présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Sevgi Koyuncu et consorts : « *Ouvrons les yeux sur la guerre que mène la Turquie contre les Kurdes* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité exprime officiellement sa solidarité avec le peuple kurde en particulier sur les territoires du Kurdistan irakien et du Kurdistan syrien, veille à éviter que les commémorations du 100^{ème} anniversaire du Traité de Lausanne ne soient instrumentalisées par le pouvoir turc et qu'elles permettent de mettre en lumière la réalité vécue par le peuple kurde »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix mai deux mille vingt-deux

La vice-présidente

Le secrétaire

